



Acte n° 2023C151

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 7

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/09/2023

Le 21 Septembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Sylvie PERMEZEL), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Christine FORNES), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Michèle NUGUET (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL.

OBJET : ASSAINISSEMENT - Rapports annuels du délégataire VEOLIA EAU – Communes de Frans et Beauregard

M. Gilles GARNIER, Vice-Président chargé de l'assainissement, présente au Conseil communautaire les rapports annuels du délégataire VEOLIA EAU sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour les communes de FRANS et de BEAUREGARD, relatifs à l'année 2022, conformément aux articles L2224-5, L1411-13 et D2224-4 du code général des collectivités territoriales.

Il est précisé que ces rapports seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales, à savoir au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies et sur le site internet de la Communauté de communes.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/09/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation des rapports annuels du délégataire VEOLIA EAU sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour les communes de FRANS et de BEAUREGARD, relatifs à l'année 2022 ;

- ✓ **DE PRECISER** que ces rapports seront mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies et que le public en sera avisé par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.

A Villeneuve, le 21/09/2023

**La Secrétaire de Séance,
Sylvie PERMEZEL**



Affichage électronique le : 26/09/2023

**Le Président,
Marc PECHOUX**

